

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2016

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck –Mr MAILLET Pascal -Mme MATELOT Marie-Laure - Mr Stéphane SAMZUN – Mr Gaël GIRARD- Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mme MAHé Christine- Mr Franck THOMAS – Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Eric DELANOE.

Absents excusés ayant donné procuration :
Mr Sébastien CHANCLU à Monsieur Franck THOMAS.
Mr Yvon ALLAIN à Madame Christine MAHé.
Madame Geneviève GUICHENEY à Monsieur Pascal MAILLET.
Madame Evelyne LOREAL à Madame Annaïck HUCHET
Madame Harriet THOMAS à Madame Joëlle MATELOT- MORAÏS.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

OBJET : LANCEMENT CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN« Station de Tourisme ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code du Tourisme, notamment l'article L. 133-13 et suivants ;
Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2016 classant l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer en catégorie I ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2016 portant dénomination en commune touristique de la Commune de BANGOR ;

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil municipal en date du 19 décembre 2012 avait sollicité le classement de la commune en « station de tourisme » concomitamment avec les trois autres communes de l'île pour une instruction conjointe des dossiers au vu de la particularité insulaire. Les règles d'instruction n'ayant pas évolué dans le cadre de l'ordonnance du 26 mars 2015, et sans préjuger des évolutions réglementaires qui pourraient intervenir, il apparaît opportun de relancer l'instruction de notre dossier pour un classement au 1^{er} janvier 2018.

Considérant que la Commune répond aux conditions de classement en station de tourisme, notamment en matière :

- d'accès et de circulation dans la commune,
- d'hébergements touristiques,
- d'accueil, d'information et de promotion touristique,
- de services de proximité sur et autour de la commune,
- d'urbanisme, d'environnement, de patrimoine et d'embellissement du cadre de vie,
- d'hygiène et d'équipements sanitaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à lancer la procédure de classement de la commune en « station de tourisme ». Le dossier initialement constitué en 2013 sera réactualisé et instruit selon la démarche indiquée dans la circulaire NOR : EINI1614763 C.

OBJET : SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2017 ECOLE DE BANGOR A SIXT FER A CHEVAL.

Tous les deux ans, les enfants de CM1- CM2 se rendent à Sixt-Fer-à-Cheval dans le cadre d'une classe de Neige. Cette année, 30 enfants sont concernés par ce séjour qui aura lieu du 22 au 27 janvier 2017. Le coût du voyage s'élève à 15638 €. L'amicale des parents d'élèves participera à hauteur de 5000 €. L'école demande une participation à la commune et au comité de jumelage de 6000 €.

Jusqu'à présent, la commune donnait 1500 € tous les ans pour financer une partie du voyage à Sixt-Fer-à-Cheval pour les scolaires. Cette année, la commune a versé la somme de 2000 € pour la classe piscine à Dinard. La commission de finances proposait donc de verser la somme de 1000 € pour 2017.

Cependant, compte tenu de la règle instaurée chaque année pour le calcul de l'enveloppe des subventions accordées aux enfants de Bangor scolarisés dans les autres établissements de l'île à savoir 40 € par enfant, Madame Le Maire propose d'attribuer la somme de 1200 € (40 € x 30 enfants).

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix contre et 13 voix pour décide d'attribuer la somme de 1200 €.

OBJET : TARIFS 2017.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve les tarifs 2017 suivants :

CENTRE D'ACCUEIL

1 nuitée : 32 €

Draps : 6.50 €

CAMPING

Emplacement tente ou caravane : 3.20 €

Campeur : 3.50 €

Enfant – 7 ans : 1.85 €

Voiture : 1.75 €

Moto : 1.20 €

Animal : 1.00 €

Branchement EDF : 3.10 €

Garage mort hors saison : 3.70 €

Garage mort juillet et août : 13.30 €

SERVICES ANNEXES AU CAMPING

Machine à laver sans lessive : 3.50 €

Machine à laver avec lessive : 4.00 €

Sèche linge : 4.70 €

Douche extérieure : 1.90 €

LOCATION MOBIL-HOME

Mobil home 4 personnes

Hors saison : 1^{er} avril au 1^{er} juillet et du 1^{er} au 30 septembre

7 nuits	6 nuits	5 nuits	4 nuits	3 nuits	2 nuits
296 €	255 €	216 €	174 €	132 €	90 €

Pleine saison : du 2 juillet au 31 août

1 semaine	2 semaines	3 semaines
547 €	972 €	1487 €

Mobil home 6 personnes

Hors saison : 1^{er} avril au 1^{er} juillet et du 1^{er} au 30 septembre

7 nuits	6 nuits	5 nuits	4 nuits	3 nuits	2 nuits
351 €	301 €	251 €	199 €	156 €	106 €

Pleine saison : du 2 juillet au 31 août

1 semaine	2 semaines	3 semaines
597 €	1082 €	1642 €

Pour information : en avant saison et arrière saison la location est proposée pour un minimum de 2 nuits

Pleine saison : location du samedi au samedi
Arrhes : 30 % de la location, par chèque, chèques vacances (ANCV), virement.

SALLE POLYVALENTE DE BANGOR

I - PARTICULIERS

- Forfait week-end et mariage : 260 € sans sono
(du samedi 8h au lundi matin 8h) 310 € avec sono

- Forfait journée *(de 8h à 2h)* 160 € sans sono ½ journée 80 € sans sono
190 € avec sono ½ journée 95 € avec sono

- Tarif horaire 23 €
-

II – ASSOCIATIONS

- manifestation avec entrée payante
Associations locales 135 €
Associations non locales 225 €

- Forfait annuel hors stages (eau, chauffage, électricité) 160 € jusqu'à 5h/semaine
(répétitions /spectacles gratuits) 300 € jusqu'à 10h/semaine
350 € >10h<15h/semaine

- Stages gratuits pour les associations locales 25 € ½ journée

- Réunions, assemblées générales, conférences
Stages de danse 55 € la ½ journée
100 € la journée

- Tarif horaire 21 €

III – ENTREPRISES

- Manifestations commerciales (1 journée de
8h à 1h ex. : vente aux enchères, démonstrations ...) 220 €

IV – CAUTION DE LA SALLE

400 € sans sono
600 € avec sono

V- BARNUM

location 2 jours : 100 €/barnum
Caution barnum : 1000 € pour les trois.

TARIFS DIVERS

Droit de place : idem tarifs 2016

Cimetière :

terrain 198 € pour 30 ans

115 € pour 15 ans

Case columbarium 275 € pour 15 ans

Cavurne 220 € pour 15 ans

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MORBIHAN ENERGIES
TRAVAUX ECLAIRAGE-RENOVATION-REPLACEMENT MATERIEL
ECLAIRAGE PUBLIC.

Madame Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de rénovation des réseaux éclairage à plusieurs endroits de la commune (Les 4 Chemins, Les Baguénères, rue Claude Monet). Le montant

prévisionnel de l'opération s'élève à 7 200.00 € H.T avec une contribution du SDEM de 30 % soit 2 160.00 € H.T. La participation financière de la Commune s'élèverait donc à 5 040.00 € H.T.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 abstentions autorise Madame Le Maire à signer la convention avec Morbihan Energies.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE GITE.

Dans le cadre de la consultation pour la réalisation de travaux de mise aux normes accessibilité au gîte communal de Bangor, deux entreprises ont répondu : ATELIER AWI et EXAGONE.
Compte tenu des critères de sélection à savoir 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, c'est l'entreprise EXAGONE sise 1 boulevard Albert 1^{er} 35200 RENNES qui a été retenue pour un montant H.T. de 12 480 €.
Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à notifier le marché à l'entreprise retenue.

OBJET : PARTICIPATION A LA SCOLARISATION 2015/2016 DES ENFANTS DE BANGOR A L'ECOLE PUBLIQUE DE LE PALAIS

8 enfants de Bangor effectuent leur scolarité à l'école Stanislas POUMET à LE PALAIS. Pour l'année scolaire 2015/2016 la participation financière pour notre commune sollicitée par LE PALAIS s'élève à :

Primaire : 5 élèves x 607 € =	3 035.00 €
Maternelle : 3 élèves x 1583 € =	4 749.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 7 784.00 € à la Commune de LE PALAIS.

OBJET : PARTICIPATION AU PRIX DES INCORRUPTIBLES 2015/2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 766.10 € au titre de la participation au prix des Incorruptibles pour l'année scolaire 2015 /2016 à la Commune de LE PALAIS.

OBJET : AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET ARISS

Fin novembre 2016, Le collègue Michel Lotte de LE PALAIS, les radioamateurs de Belle-Ile et l'Association Astronomique de Belle-Ile vont permettre aux collégiens de l'île de vivre une expérience inédite dans le cadre du projet ARISS (Amateur Radio on the International Space Station), à savoir communiquer avec la Station Spatiale Internationale (ISS) et échanger avec l'astronaute français Thomas PESQUET. Le lieu de cette manifestation reste encore à définir selon les disponibilités (Salle Arletty, le cinéma Le Rex, proposition de notre salle des fêtes).

Afin de pouvoir organiser cet évènement, l'Association Astronomique de Belle-Ile sollicite une participation des communes à hauteur de 250 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette aide financière.

OBJET : RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, DECHETS 2015.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire présente à son assemblée délibérante les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, l'assainissement et les déchets destinés notamment à l'information des usagers.

OBJET : LOCATION DE STAND FESTIVAL DES INSULAIRES 2016 ILE D'AIX

Madame Le Maire présente la facture pour la location d'un stand dédié aux quatre communes de l'île au Festival des Insulaires qui a eu lieu à l'île d'Aix. Les artisans et producteurs locaux y étaient bien représentés au travers de leurs produits et de leurs activités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions accepte de régler la somme de 250 € T.T.C. à l'AFIP (Association du Festival des Iles du Ponant).

OBJET : CHANGEMENT DENOMINATION CENTRE D'ACCUEIL en « GITE COMMUNAL ».

Depuis sa création, notre hébergement qui accueille des vacanciers sur notre commune porte le nom de « centre d'accueil ». Cette dénomination, peu adaptée à la destination de cette structure considérée comme un hébergement touristique, est difficilement identifiable dans les supports publicitaires.

Aussi, Madame Le Maire propose de modifier le nom du centre d'accueil en « gîte communal » et d'effectuer les rectifications nécessaires afin d'avoir une plus grande lisibilité auprès des organismes d'annonces touristiques.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DISCUSSION

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GUILLOUET, Administrateur Général des Finances Publiques qui répond à Monsieur Philippe LE RAY député du Morbihan interrogé sur l'avenir de la Trésorerie de LE PALAIS. Bien que la fermeture ne soit pas prévue pour 2017, la pérennité de cette administration dans les années à venir devient de plus en plus compromise.

Fin de la séance à 22h30.